



VI Prix International Harambee

« Communiquer l'Afrique »

Intégration, vivre ensemble, dialogue

Harambee Africa International Onlus lance son VI^{ème} prix international « Communiquer l'Afrique » pour contribuer à créer une image plus réelle de l'Afrique, reflétant les conflits mais aussi les espoirs, la richesse et la diversité de ses peuples et ses cultures, le défi permanent du développement et ses nécessités, toujours aussi grandes. Il faut promouvoir une connaissance de ce continent qui est une richesse pour le monde entier.

Il s'agit d'un prix à celui qui mettra en exergue la grandeur des petites histoires de ce continent, de ses gens, des histoires d'intégration, de la vie pacifique ensemble, de leur dialogues.

Il ne s'agit pas de livrer un aperçu naïf ou simplet de l'Afrique mais de montrer qu'avec les guerres, les carences, il y a aussi l'espoir et le travail sérieux de bien des individus et de beaucoup d'organismes.

Les prix des éditions précédentes ont été attribués à des professionnels : Lena Slachmuiklder, Michelle Makori, Mayte Pascual, Stefano Belardini et Serena Laudista qui avaient présenté des audiovisuels programmés dans les chaînes de télévision les plus importantes de Belgique, d'Italie, d'Espagne, des Etats-Unis, d'Irlande, d'Afrique du Sud, entre autres.

Harambee signifie "Tous ensemble" en swahili et ce mot résumé tout le sens de notre organisme. Tous ensemble pour entourer un continent qui a beaucoup de choses à apprendre au monde.

A. Données générales

Les cinq premières éditions de ce Prix ont eu lieu en 2004, en 2006, en 2008, en 2010 y en 2013. L'édition de cette année comprend deux volets, à caractère ethnique, religieux, social, économique ou culturel et concernant l'Afrique.

1. Un reportage et documentaire programmée à la télévision aussi bien que dans des sites internet de nouvelles
2. Un vidéo-clip réalisé par des étudiants de moins de 25 ans.

B. Caractéristiques de ce prix Harambee

1. Cette récompense veut contribuer à l'origine d'un regard plus éveillé et sensible sur du continent africain. La sélection des vidéoclips sera faite compte tenu de l'importance accordée aux sujets suivants:

- La valeur de l'éducation en tant que moyen indispensable pour atteindre une véritable promotion de la personne et un développement paisible de la société africaine ;
- Le respect de la dignité de la personne humaine indépendamment de sa condition et de son niveau social ;
- L'importance de la solidarité et de l'entraide ;
- Le rôle de la famille ;
- Les expériences positives d'intégration dans la société européenne ;

2. Ce prix a deux volets et le montant de chaque récompense est soumis à la fiscalité en vigueur.

a) Prix au reportage et au documentaire audiovisuel diffusé entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2015 : montant de 5.000€ au premier qualifié.

b) Prix au vidéoclip réalisé par des étudiants de moins de 25 ans : montant total des prix : 1.500 €

C. Règlement

1. Peuvent se présenter au concours les vidéos documentaires d'une durée inférieure à 60 minutes et les vidéoclips d'une durée ne dépassant pas les 5 minutes et réunissant les caractéristiques évoquées dans le paragraphe B.(caractéristiques du prix)

2. On enverra deux copies du reportage ou du vidéoclip (DVD-vidéo ou en Disque (DVD-CD-BLUE-RAY), format mov, avi, mpg o mp4 aux dimensions supérieures à 720x576 pixel. Ces copies ne seront pas rendues. Les frais d'envoi sont à la charge des participants.

3. Avec les copies des DVD on enverra la fiche d'inscription ci-jointe et concernant le reportage un certificat de la chaîne de télévision ou le site web qui l'a diffusé avec le jour et l'heure de sa diffusion. Concernant le vidéoclip : un certificat d'authenticité et de titularité du produit .

On est aussi tenu de présenter l'autorisation du titulaire des droits commerciaux des travaux présentés permettant leur diffusion durant la cérémonie de remise des prix. Le titulaire des droits doit être obligatoire cité.

4. Les vidéoclips peuvent être présentés en : français, anglais, italien, portugais, espagnol et polonais. S'ils sont dans une autre langue, ils devront être sous-titrés dans l'une des six langues. Ils peuvent aussi l'être en d'autres langues s'ils sont sous-titrés dans l'une des langues prescrites.

5. La liste des vidéoclips sélectionnés pour le prix sera publiée dans www.harambee-africa.org, site web d'Harambee Africa International Onlus.

6. Le jury du prix composé de membres aux nationalités différentes se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les vidéos présentées ne réunissent pas les conditions voulues. Leurs décisions sont irrévocables.

7. Les Prix seront remis à Rome, en novembre 2015. Le lieu et la date précise seront communiqués sur www.harambeeafrika.org.

8. En s'inscrivant à ce concours, on autorise les organisateurs à utiliser les vidéoclips présentés à des fins culturelles et d'éducation, toujours à but non lucratif.

9. On considèrera que les auteurs du documentaire / des vidéoclips sont ceux déclarés en tant que tels sur la fiche d'inscription.

La participation au prix requiert l'assujettissement à ce règlement.

10. On enverra les vidéoclips avant le 30 juillet 2015 à :

Prix International Communiquer l'Afrique

Harambee Africa International Onlus

Via dei Farnesi, 91/A

00186 Roma – Italia

Le cachet postal de l'origine fera foi.

FICHE D'INSCRIPTION

TÍTRE:

VOLET:

A. Prix AU DOCUMENTAIRE

B. PRIX AUX VIDEOCLIPS

AUTEUR/AUTEURS:

Producteur:

Caméraman:

Design graphique :

Musique:

Production:

DOCUMENTAIRE/VÍDEO-CLIP:

Durée (minutes): Langue

Année de production:

Date de diffusion à la télévision (documentaire)/Heure/Chaîne de télévision ⁽¹⁾ :

Participation à d'autres concours et prix obtenus le cas échéant

⁽¹⁾ Joindre l'autorisation du titulaire des droits de commercialisation du travail présenté afin de permettre sa diffusion à la cérémonie de remise des prix.

CONTACT:

Nom et prénom :

Entreprise, lycée, université:

Adresse postale:

Code postal, ville, pays:

e-mail :

Tel.:

Téléphone portable :